Conférence de presse du 24 septembre 2025 – Clavière
RARM / S.p.A Sestrieres – Eléments de l'intervention de Daniel GARCIN

- **Préambule / Périmètre**

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs, bienvenue à cette conférence.

C'est un plaisir et une fierté pour moi que d'être présent pour cette signature et ce moment de partage. Je remercie tout d'abord M. Brasso et Guy Hermitte, qui on crée cette relation dans la durée. Remerciements également aux collaborateurs de la S.p.A Sestrieres avec qui je travaille depuis plus de 14 ans : Luisella, Donatella, Paola, Alessandro et leurs équipes (Marco, Massimo, Andrea …) + M. Rouaud et les membres du CA de la RARM ainsi que les cadres et les équipes de la Régie.

La bonne volonté de tous nous a permis, avec Luisella Bourlot, de finaliser ce projet d'accord et de le présenter à nos CA respectifs cet été (35 pages avec les annexes). Merci aux élus qui soutiennent cette belle union. Il faut savoir également que depuis mon arrivée en 2011, nous avions l'habitude de signer des accords tous les 3 ans. La dernière datait de la date d'arrivée de ICON en 2022 : Ivana Semeraro et Giorgia Pontico contribuent à ce renforcement de notre collaboration.

Le village de Clavière où nous nous trouvons est symbolique : un téléporté avec G1 en Italie et G2 en France (le TS Col Bœuf), des enfants italiens scolarisés en France… Merci également aux journalistes et médias pour votre présence, vous êtes nos ambassadeurs !

- **Accord :**

2 opérateurs : RARM (Commune de Montgenèvre) et S.p.A Sestrieres (7 villages italiens : Clavière, Sestrières, Oulx, Sauze d'Oulx, Cesana, San Sicario, Pragelato).

70 RM avec 400 Km de pistes… 5ème domaine skiable du monde, 17 000 000 passages, 1 600 000 journées skieurs, 55/60 millions d'euros de CA, sites d'altitude.

Convention de partenariat pour 5 ans, jusqu'en 2030, avec révision en 2028 si besoin d'ajuster (en lien avec les projets notamment).

Partie technique : partage des taches sur la zone frontalière (partie exploitation) avec l'Intégration du déplacement du Col Saurel vers le sommet de l'Aigle / Principe de base : chacun est responsable sur son territoire national, mais on adapte pour tous les points : sécurité des pistes (PIDA), damage, balisage, ouverture, fermeture / la géographie aide au partage des taches / Règlementations différentes en fonction des pays.

Partie commerciale : règles simples de bon sens :

- Domaine de la Voie Lactée Internationale : répartition financières (partie fixe, partie variable)
- Règles de réciprocité (exemple du 6 jours) sur nos domaines respectifs (2 journées)
- Règle sur la tarification pour les groupes et ski clubs avec l'objectif d'augmenter la fréquentation (promotions alternées)
- Intégration de Bardonecchia
- « Application » mobile commune
- Logiciel commun de gestion des pistes et des liaisons
- Promotions communes

- **Projets :**

Investissements. **Améliorer notre produit** et notamment les liaisons. Nous avons commencé. La Télécabine du Rocher Aigle a été construite en 2023… Le déplacement du Col Saurel arrive.

Reduction des produits, des titres. S'inspirer des grands domaines reliés existants (3 Vallées… Dolomites…).

Mieux faire connaitre le 5ème domaine skiable au Monde, de surcroit international, sites d'altitude, fronts de neiges à 1850 m et 2000 mètres respectivement pour Montgenèvre et Sestrières.

Toujours dans un esprit « Gagnant Gagnant »

Ce challenge international doit nous animer tous, c'est le cas je n'en doute pas, nous avons de belles choses à faire ensemble d'ici 2030 et après. Je terminerai en disant que c'est un plaisir que de travailler avec mon homologue, Luisella.

MERCI

Daniel Garcin